



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Germain-sur-Ecole, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Jean HELIE, Maire.

Etaient présents : Jean HELIE, Pascal DUBOIS, Jean-Paul CULINAS, Josefa BERNEVAL, Jean-Christophe BERNON, Ludivine BILLARD et Françoise HARDY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Patrick GRUEL (pouvoir à Pascal DUBOIS), Alban LAMBERT (pouvoir à Jean HELIE) et Claire LELEU (pouvoir à Ludivine BILLARD)

Secrétaire de séance : Jean-Paul CULINAS

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Jean-Paul CULINAS est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision budgétaire modificative suite à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE SUITE A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

M. le Maire expose le besoin d'une décision modificative afin d'intégrer les résultats de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) au budget principal 2025 de la commune suite à sa dissolution. L'entretien des chemins est désormais à la charge de la commune.

Excédent de l'AFR : 2 439,47 euros

Jean-Christophe Bernon précise que l'AFR a été créée dans les années 60. Tous les propriétaires terriens ont abandonné des parties de leurs parcelles pour créer des chemins. Sur demande de la Préfecture, les AFR ont été dissoutes.

Pascal Dubois ajoute que cela engendrera des frais pour la commune, même si la commune prenait déjà plus ou moins en charge l'entretien de ces chemins, facilité par l'achat récent du tracteur.

Ludivine Billard explique qu'il serait intéressant de recenser les chemins.

Il est précisé que certains chemins, tels que celui près du cimetière, sont à la commune depuis longtemps.

Pascal Dubois précise que l'article 623 est celui des Fêtes et cérémonies. Le budget 2025 étant bientôt clôturé, la somme ne sera pas dépensée et ne sera pas prise en compte pour l'élaboration du budget primitif 2026. Ce raisonnement vaut également pour les excédents du CCAS et de l'ASA Drainage qui ont aussi été intégrés au compte 623 en juin dernier.

L'assemblée déplore les dépôts sauvages sur les chemins. Jean-Christophe Bernon rappelle qu'un important dépôt avait été constaté près du cimetière il y a quelques années et que, malgré les poursuites, le juge n'a pas agi. Pascal Dubois explique qu'un grand nombre de ces déchets ont été enlevés lors des opérations « Forêt Belle » mais que l'endroit est tout de même pollué et l'est encore aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative
- Décide de procéder comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant (en euros)	Article (Chapitre) - Opération	Montant (en euros)
623 (011)	2439,47	002 – Excédent reporté AFR	2439,47
Total dépenses	2439,47	Total recettes	2439,47

AFFAIRES DIVERSES

Salle des fêtes

M. le Maire indique les dates des prochaines locations de la salle : 16 janvier et 6 février. Pascal propose de prendre en charge l'astreinte du 16 janvier. Il est convenu de décider de la prise en charge de l'astreinte du 6 février plus tard.

M. le Maire indique que le prêt de la salle à la commune de Soisy pour leur restauration scolaire aura finalement lieu de septembre à fin octobre 2026 (et non de mai à juin 2026 comme prévu).

La commune de Soisy prendra en charge les frais liés aux fluides (eau et électricité) après la location car il est difficile d'estimer les consommations en amont.

M. le Maire indique que la commune de Soisy installera son électroménager (frigo, lave-vaisselle, four) et son mobilier (tables et chaises pour les jeunes enfants) à ses frais. L'électroménager sera sans doute donné à la commune de Saint-Germain car il sera remplacé par du neuf dans leurs futurs locaux.

M. le Maire estime que c'est une bonne affaire et qu'il est important d'aider les communes voisines.

La location pour des particuliers le week-end ainsi que le prêt à l'ASL les lundis soirs et mercredis après-midi seront toujours possibles. Le matériel de Soisy devra être rangé et sécurisé pour ne pas qu'il soit utilisé par les preneurs.

Rénovation de la Maison du Village

M. le Maire indique que la commune a travaillé la veille avec le bureau d'études sur le cahier des charges pour l'AMO (accompagnement à maîtrise d'ouvrage par un architecte). L'échange a porté sur les aspects administratifs ; des éclaircissements ont été apportés et l'équipe municipale estime mieux comprendre la procédure.

M. le Maire précise avoir pris des contacts avec des architectes afin d'obtenir des devis. Il rapporte avoir rencontré un architecte déjà croisé lors de l'étude « Terre et Toit », jugé intéressé par le projet. Il souligne cependant qu'il ne souhaite pas travailler avec le bureau d'étude « Terre et Toit ».

M. le Maire rappelle que l'accompagnement de l'ANCT n'engendre aucun coût pour la commune dans le cadre de ce dossier. Le coût d'architecte est estimé à 50 000 €.

Un second architecte doit être rencontré le vendredi suivant.

M. le Maire informe également avoir consulté un artisan local, pour recueillir un avis. Ce dernier estime qu'un architecte ne serait pas nécessaire et qu'une maîtrise d'œuvre pourrait être assurée par un contact basé à Saint-Sauveur.

M. le Maire évoque la possibilité de découper l'opération par tranches pour une meilleure gestion budgétaire. Pascal Dubois pense qu'il faut aussi étudier la possibilité de faire financer l'opération grâce à un Contrat Rural passé avec la Région et le Département.

Travaux divers

M. le Maire explique que le mur en pierre, se trouvant derrière le mur du dortoir de l'école et donnant sur une propriété voisine, se délite.

Deux devis, de 7 000 et 10 000 euros, ont été établis. Jean-Paul Culinas confirme et explique qu'il n'a pas encore sollicité l'artisan apprécié par M. le Maire et Jean-Christophe Bernon. Le choix dépendra aussi du coût.

M. le Maire estime qu'une décision devra être prise en 2026, en raison du caractère sérieux de la dégradation.

La subvention DETR pour le système de vidéoprotection sera finalement versée sur le budget 2026. L'ensemble des recettes liées au dispositif a été encaissé, sauf la DETR, retardée selon le Maire en raison de difficultés de trésorerie de l'État.

M. le Maire rappelle qu'en raison de l'incertitude liée à la perception des subventions, le conseil a voté un emprunt de 40 000 €.

A l'inverse, une recette non anticipée a été perçue : le fonds Gallard – 33 000 € - pour l'église, avant même devis ou réalisation.

À l'occasion d'un échange avec le Préfet, un agent a confirmé les tensions de liquidité de l'État.

M. le Maire indique que le dépôt des sapins est possible près de la mairie jusqu'au 18 janvier. Ils seront ensuite déposés au cimetière où des chèvres pourront les consommer. Habituellement, la collecte est assurée par La Récré animée pour l'organisation d'un feu de joie, mais l'association ne le fera pas cette année.

Françoise Hardy demande si les communes voisines prêteraient un broyeur.

M. le Maire répond que le PNR prête un broyeur mais que le résultat est « de la poudre » non exploitable dans les massifs.

Françoise Hardy demande s'il est possible de s'arranger autrement avec les communes voisines.

Jean-Christophe Bernon explique que les chèvres consomment déjà une partie des sapins (les épines, pas le tronc).

Urbanisme

M. le Maire informe que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est entré en vigueur le 28 novembre. Le document est consultable sur le site de l'Agglomération.

Il précise que la page dédiée du site Internet de la commune a été mise à jour afin d'assurer le lien vers le nouveau PLUi et de détailler les démarches à suivre pour toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Une communication a été réalisée via Facebook et Panneau Pocket pour informer la population.

Événementiel

Événements passés :

- Repas des aînés
- Colis des aînés – seules 3 personnes ne sont pas venues récupérer leur colis
- Préparation du tableau de Noël + Illuminations de Noël 13/12 + feu d'artifice de Soisy au même moment – M. le Maire et les élus sont satisfaits de l'événement. Le buffet salé proposé cette année a été apprécié.

Événements à venir :

- Cadeau de début d'année pour les habitants : les stylos ont été commandés et seront à distribuer avec les magazines de l'Agglomération et du PNR
- Vœux du Maire 10/01 : pour rappel, des cartes-cadeaux seront remises à trois néo-collégiens et à Charlotte Fache, championne de hockey. Jean-Christophe Bernon indique qu'il y a une faute dans la carte de vœux.

- Forêt Belle en mars : l'événement est reporté à septembre du fait des élections.
- Loto organisé par La Récré Animée à la Maison du Village 29/03
- Chasse aux œufs lundi de Pâques 6/04 – Ludivine Billard demande quels élus seront présents. M. le Maire indique que les élections municipales n'étant pas passées, il est difficile de se projeter aujourd'hui.

Finances

Pascal Dubois informe qu'un virement de crédits entre deux chapitres du budget a été réalisé par arrêté du Maire. Il rappelle que, conformément à la délibération adoptée en mars, le Maire peut opérer de tels virements dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, hors dépenses de personnel.

Pascal Dubois précise qu'il manquait 1 093,52 € au compte 1641 (Emprunts) pour couvrir la première échéance du prêt de 40 000 € contracté pour le financement de la vidéoprotection.

Le prélèvement a été effectué sur le compte 2131 (Bâtiments publics), excédentaire de 47 000 € (budget initialement prévu pour l'église et désormais reporté au budget 2026).

Pascal Dubois reconnaît une anticipation imparfaite, mais souligne que le virement reste très largement inférieur au plafond autorisé par la règle des 7,5 %.

Prochains rendez-vous

Commission Finances : jeudi 29 janvier 20h

Commission Action sociale : jeudi 12 février à 15h

Conseil municipal : mercredi 18 février à 20h, notamment pour le vote du compte financier unique, du budget primitif et des taux d'imposition.

Ludivine Billard se demande pourquoi il n'y a pas de réunion de la commission Communication.

Chemin du Fief du Sault

Jean-Christophe Bernon évoque la nécessité de changer le nom du chemin du Fief du Sault, source de confusion avec le lotissement du Fief du Sault pour les automobilistes et les livreurs. Il souligne aussi la difficulté des véhicules à faire demi-tour.

M. le Maire rappelle les complications administratives associées au changement (papiers des administrés, démarches, etc.).

Françoise Hardy propose la possibilité d'installer un panneau. Jean-Christophe Bernon considère la solution peu adaptée.

Rue de Dannemois

M. le Maire indique que des gouttières d'une maison ont été endommagées suite aux passages et stationnements de camions dans la rue de Dannemois. Jean-Christophe signale également des roseaux rayant les carrosseries.

Rue des Prés

M. le Maire indique qu'un arrêté d'interdiction de stationnement est à l'étude rue des Prés, côté champs, en raison de difficultés de circulation.

Ludivine Billard explique que des voitures se garaient autrefois sur l'espace aujourd'hui occupé par des massifs de lavande.

Stationnement sur la commune

Jean-Christophe Bernon mentionne que la plupart des habitations sont accessibles par de petits portails, ce qui ne facilite pas le stationnement sur la parcelle. M. le Maire signale la présence régulière de plusieurs véhicules d'une même famille (jusqu'à quatre).

Jean-Christophe Bernon rappelle que la commune a demandé un recul afin de permettre la création d'un trottoir et le passage des réseaux.

Jean-Paul Culinas précise que la parcelle appartient légalement aux riverains, mais que l'espace relève de la voie publique. L'ambiguïté est due au défaut de finalisation de la procédure administrative.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h48.

Le secrétaire de séance

Jean-Paul CULINAS



Le Maire



Jean HELIE